



PROTECTION CIVILE
AIDER · SECOURIR · FORMER

| HÉRAULT

PROTECTION CIVILE DE L'HÉRAULT

BP 33205 - 34517 BÉZIERS CEDEX

herault@protection-civile.org

09 80 46 74 52

Urgences : 06 11 05 05 38 / 06 16 11 80 00

Demande de Dispositif Prévisionnel de Secours

Organisme demandeur

Raison sociale :
Adresse :
Téléphone fixe : Téléphone portable :
Mail :
Représenté par : Fonction :
Représenté légalement par : Fonction :
Affilié à une instance nationale : Oui Non Nom :

Caractéristiques de la manifestation

Nom : Activité / type :
Date(s) : / /
Heure de mise en place DPS : Heure de levée du DPS :
Nom du contact sur place : Fonction :
Téléphone portable : Mail :
Adresse de la manifestation :
Circuit : Oui Non Si oui : Fermé Ouvert
Distance entre les 2 points les plus éloignés : Superficie :
Risques particuliers :

Caractéristiques de l'environnement et de l'accessibilité du site

Structure : Permanente Non permanente Type :
Voie publique : Oui Non
Dimension de l'espace naturel : Accessible et praticable : Oui Non
Carrossable : Oui Non Sur la totalité : Oui Non
Distance de brancardage : Longueur de la pente du terrain :
Autres conditions d'accès difficile :

Nature de la demande

RNMSC-DPS, page 16 => Acteurs : ensemble des personnes qui participent à l'organisation (techniciens, personnel, organisateurs, service d'ordre, service de sécurité incendie, etc...) et/ou qui assurent une prestation (artistes, comédiens, sportifs, etc...) dans le cadre de la manifestation.

Effectif d'acteurs : Tranche d'âge :
Type de risque prévisible : Malaise Traumatisme Chute Plaie Autres :

Toute demande de dispositif pour les acteurs entrainera au minimum, au vu du référentiel national, la mise à disposition d'une ambulance et de 4 secouristes.

Le dispositif sera dimensionné en fonction des informations collectées dans le présent document et fera l'objet d'une grille de dimensionnement transmise par retour. Ce dispositif vient en complément du dispositif « Acteurs » ci-dessus.

Effectif public **maximum** : Tranche d'âge :

Personnes ayant des besoins particuliers : Traducteur Déplacement (chaise roulante...) Autres :

Durée de présence du public : Public sur voie publique : Oui Non

Public : Assis Debout Statique Dynamique Instable

Structures fixes de secours public les plus proches

Centre d'incendie et de secours : Distance :

Structure hospitalière : Distance :

Force de l'ordre : Distance :

Autres secours sur place

Médecin : Oui Nom : Téléphone :

Infirmier : Oui Nom : Téléphone :

Kinésithérapeute : Oui Nom : Téléphone :

Secours publics : SMUR Sapeurs-pompiers Police Gendarmerie Police Municipale

Autres :

Dans le cas où la présence d'un médecin, d'un infirmier ou de tout autre personnel médical est exigée, c'est à l'organisateur de rechercher ce personnel.

Engagements organisateur

Local : Oui Non

Localisation :

Moyen de communication : Oui Non

Matériel : Oui Non

Signalisation et accessibilité du dispositif de secours : Oui Non

Condition de vie des secouristes

Assuré par l'organisateur		sinon, il sera facturé :
Hébergement :	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	70€ par secouriste et par nuit,
Petit déjeuner :	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	6€ par secouriste par jour,
Repas :	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	18€ par secouriste par repas (le repas fourni doit être à hauteur),
Encas et boissons :	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	3€ par secouriste.
Sanitaires (douches / wc) :	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	

Documents joints

Arrêté municipal et/ou préfectoral

Avis de la commission de sécurité

Plan du site

Annuaire téléphonique du site

Autres :

Modalités financières

Pour information, il sera facturé :

- Le montant du dispositif prévisionnel de secours engagé
- Frais de déplacement de 0,50€ par kilomètre et par véhicule engagé sur le dispositif
- Frais de gestion de 5€
- Les éventuelles dépenses non prévues (lit cassé, utilisation d'un défibrillateur, d'oxygène...).

Un acompte de 50% du montant du devis devra être **obligatoirement** versé lors de l'acceptation du devis. Le solde devra **impérativement** être réglé le 1^{er} jour du poste de secours.

Moyen de règlement : Virement Chèque Administration (Chorus)

Fait à le

Nom, signature de l'organisateur
et cachet de l'organisme demandeur

Documents à nous retourner complétés de préférence par mail à herault@protection-civile.org ou par courrier à Protection Civile de l'Hérault BP 33205 34517 Béziers (délai de traitement plus long).